

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES C.M.J

DEFINITION

Le Conseil Municipal des Jeunes est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants et les adolescents. Un conseil est une instance créée librement par la collectivité locale.

Tous ces Conseils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité toute entière.

Les jeunes s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie.

Les jeunes Conseillers et Conseillères, issus des différents quartiers du village, représentent la jeunesse dans sa diversité. Le Conseil n'exclut aucun jeune : la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse.

RAISONS DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un Conseil Municipal des Jeunes constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie (démocratie = pouvoir du peuple). Il apporte aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions républicaines grâce à une réflexion et une action en collaboration avec les élus et les services municipaux, les institutions et les associations locales. Un Conseil Municipal des Jeunes favorise aussi le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

- Favoriser la participation des jeunes à la vie locale, permettre aux jeunes de donner leur avis sur les projets de la collectivité.
- Accompagner les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre.
- Ouvrir la gestion de la vie locale au public jeune, faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres.
- Développer des rencontres intergénérationnelles. „

DEVENIR CONSEILLER MUNICIPAL DES JEUNES : DEBATTRE, DEFENDRE, AGIR

- Être le porte-parole de la jeunesse
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et des moins jeunes.
- Développer le « bien vivre » dans la commune
- Informer les jeunes
- Faire de la prévention

MISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le CMJ est une instance consultative. Les missions du CMJ sont les suivantes :

- Le CMJ transmet au Maire et au Conseil municipal des propositions relatives à l'aménagement du territoire et à l'amélioration de la vie locale, notamment celle des jeunes.
- Le CMJ met en œuvre des projets qui lui sont propres.
- Le CMJ peut être consulté par le Maire sur tout projet municipal.
- Le CMJ peut être sollicité par la commune comme partenaire dans la réalisation de projets municipaux.
- Le CMJ favorise les échanges entre les élus et les jeunes de Frelinghien
- Le CMJ a une mission d'information auprès des jeunes de Frelinghien sur les projets qu'il porte.

MANDATS

Les jeunes élus disposeront de 2 ans pour exercer leur mandat.

PRÉPARATIONS -ELECTIONS

Pour être élu :

- Du CM1 à la 4^{ème},
- Obtenir une autorisation écrite des parents ou ayant droit,
- Préparer une feuille de projets.

Les élections ont lieu sous la Présidence du Maire et de deux Adjointes ou conseillers.

Chaque candidat lance sa campagne électorale-projets, programme, slogan, tracts - afin d'inciter et convaincre ses camarades à voter pour lui. Sont élus les candidats qui totalisent le plus de voix. Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est le plus âgé des deux qui est élu.

MODE D'EMPLOI A DISTRIBUER AUX FUTURS CANDIDATS

COMMENT FAIRE ?

Si tu veux être candidat, il faut que tu suives le calendrier suivant :

Il faut d'abord remplir le dossier de candidature (sur le site internet ou la page Facebook de la ville, ou en Mairie) accompagné d'une autorisation écrite de tes parents que tu déposeras en Mairie. Le dossier de candidature sera à déposer jusqu'au 29 janvier 2024 inclus.

QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Tous les enfants de Frelinghien scolarisés à partir du CM1 jusque-là 4^{ème}.

Toi, si tu veux, si tu désires représenter les autres jeunes de ta commune et participer aux actions du Conseil.

OU ET QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Le VOTE aura lieu le mercredi 13 Mars 2024

QUI VOTE ?

TOUS LES ENFANTS A PARTIR DU CP JUSQUE LA 4^{ème}
HABITANTS FRELINGHIEN

CAMPAGNE ELECTORALE est prévue du 05 Février au 12 Mars 2024

ELECTIONS 13 Mars 2024 de 14 h 00 à 17 h 00

COMMENT PEUX-TU PRESENTER TON PROGRAMME ?

En préparant une affiche format A4 ou A3 pour te présenter et expliquer tes projets, ce que tu trouves utile de faire pour les autres enfants de Frelinghien

L'ensemble des affiches sera ensuite apposé sur les panneaux électoraux de la commune.

COMMENT FAIRE POUR VOTER ?

Avec ta carte d'identité ou le livret de famille.

Il faudra élire en tout 11 candidats, ce qui veut dire qu'une fois les noms rayés, il doit rester 11 NOMS MAXIMUM.

Si tu ne mets rien dans l'enveloppe ton vote est blanc ou nul.

QUE SE PASSE-T-IL APRES LE VOTE ?

Après le vote, lorsque Mme le Maire déclare le scrutin clos, on procède au dépouillement ce qui permet de connaître le nom des élus.

Tout le monde peut y assister.

INSTALLATION : le Dimanche 24 Mars 2024 à 11 h 00

DEUX ANS, CELA LAISSE DU TEMPS POUR REALISER DES PROJETS.